CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2022

Décisions du Maire

Délibérations

- 1. Approbation du compte administratif 2021 budget annexe des remontées mécaniques (ancien budget 298 comptabilité M 43) ;
- 2. Approbation du compte administratif 2021 budget annexe régie des remontées mécaniques (budget 29010 comptabilité M 43) ;
- 3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe des remontées mécaniques (ancien budget 298) ;
- 4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe régie des remontées mécaniques (budget 29010) ;
- 5. Affectation des résultats d'exploitation 2021 consolidés du budget annexe des remontées mécaniques (ancien budget 298) et du budget annexe régie des remontées mécaniques (budget 29010) ;
- 6. Vote des 2 taxes directes locales pour 2022;
- 7. Approbation du Budget Primitif 2022 budget principal (comptabilité M 14);
- 8. Approbation du Budget Primitif 2022 budget annexe de l'eau (comptabilité M 49) ;
- 9. Approbation du Budget Primitif 2022 budget annexe régie des remontées mécaniques (comptabilité M 43) ;
- 10. Approbation du Budget Primitif 2022 budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4) ;
- 11. Approbation du Budget Primitif 2022 budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4);
- 12. Suppression de l'assujettissement de la station de Pelvoux-Vallouise à la taxe communale portant sur les recettes brutes provenant de la vente des titres de transport;
- 13. Actualisation du tableau des effectifs des agents communaux ;
- 14. Signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département des Hautes-Alpes ;
- 15. Signature d'une convention de partenariat pour l'accès aux services numériques avec le Département des Hautes-Alpes ;
- 16. Modification du règlement du service public de l'eau potable ;
- 17. Réalisation d'échanges fonciers aux lieux-dits « le Poët et la Lauza et les Abeilles » ;
- 18. Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Le Riou » ;
- 19. Acquisition de trois parcelles au lieu-dit « Les Ribes » ;
- 20. Acquisitions foncières auprès d'une indivision :
- 21. Signature d'une convention avec le SyME 05 portant autorisation de passage de réseaux électriques sur un chemin rural ;

Questions diverses